

ABONNEMENT.

Saumur: 1 an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les Libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclamés... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

SAUMUR

17 Janvier 1883.

MANIFESTE DU PRINCE NAPOLEON

Le manifeste suivant a été affiché hier matin sur les murs de Paris:

A mes Concitoyens

Paris, 15 janvier 1883.

La France languit. Quelques-uns parmi ceux qui souffrent s'agitent. La grande majorité de la nation est dégoûtée. Sans confiance dans le présent, elle semble attendre un avenir qu'elle ne pourra obtenir que par une résolution virile. Le pouvoir exécutif est affaibli, incapable et impuissant. Les Chambres sont sans direction et sans volonté. Le parti au pouvoir méconnaît ses propres principes pour ne rechercher que la satisfaction des passions les moins élevées. Le Parlement est fractionné à l'infini. Réactionnaires, modérés, radicaux, se sont succédés au gouvernement. Tous ont échoué. On vous a promis une République réparatrice et réformatrice. Promesse mensongère. Vous assistez à des crises continuelles qui atteignent le chef de l'Etat, les ministres et les Chambres. L'expérience de la République parlementaire, poursuivie depuis douze années, est complète. Vous n'avez pas de gouvernement. Le mal réside dans la Constitution qui met le pays à la discrétion de huit cents sénateurs et députés. Des fautes avaient été commises dans le passé. Pourquoi les aggraver au lieu d'y trouver des enseignements?

L'armée, base de notre grandeur et de notre sécurité, est livrée à l'outrecuidance d'hommes incompetents. Ils dissertent depuis dix ans sur sa réorganisation, et en sont réduits, après des tâtonnements qui ruinent l'esprit militaire, à chercher encore une bonne loi de recrutement.

L'administration est discréditée. Les fonctionnaires sont les esclaves des intérêts électoraux les plus mesquins.

Exploiter le pays, ce n'est pas l'administrer.

La magistrature, menacée dans le principe de son indépendance, semble perdre tous les jours, avec la sécurité à laquelle elle a droit, le sentiment de sa mission.

Nos finances sont dilapidées. Les impôts, lourds et mal répartis, sont maintenus dans un fatal esprit de routine qui met obstacle à tout progrès.

Il est, en effet, plus facile d'emprunter que de réformer.

Les dépenses s'accroissent sans raison. Les conditions les plus élémentaires du crédit public sont méconnues. Un agiotage, qui ne doit souvent son impunité qu'à des solidarités compromettantes, a envahi toutes les classes de la société.

La dette flottante est portée à un chiffre qui menace notre crédit à la première secousse.

Malgré des impôts énormes, l'équilibre du budget n'existe pas.

La religion, attaquée par un athéisme persécuteur, n'est pas protégée. Et cependant ce grand intérêt de toute société civilisée est plus facile à sauvegarder que tout autre par l'application loyale du Concordat, qui seul peut nous donner la paix religieuse.

Les questions sociales, vitales pour notre démocratie, où l'égalité politique doit avoir pour conséquence une meilleure répartition des charges au profit de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, sont niées. L'étude en est dédaignée. En face de ces problèmes qui s'imposent, nous n'avancions pas, nous reculons.

Notre commerce est atteint par l'abandon des traités de 1860, auxquels nous devons

la prospérité; et l'intérêt des consommateurs et des commerçants est sacrifié.

Notre politique étrangère est de mauvaise foi avec les faibles. Elle est au service de spéculations particulières en Tunisie, dont l'occupation coûteuse est sans profit; elle est lâche et inepte en Égypte, où les intérêts de la France sont considérables.

On ne peut parcourir les pays étrangers sans une tristesse profonde. Notre pauvre France, naguère si grande, n'a plus aujourd'hui ni amis, ni prestige. Elle ne rencontre chez les plus bienveillants qu'une indifférence plus pénible que l'hostilité, et cependant une France forte a sa place nécessaire dans le monde.

Nous ne retrouverons notre position vis-à-vis de l'étranger que par notre relèvement intérieur.

Cette situation provient de l'abandon du principe de la souveraineté nationale. Tant que le peuple n'aura pas parlé, la France ne se relèvera pas.

Héritier de Napoléon Ier et de Napoléon III, je suis le seul homme vivant dont le nom ait réuni sept millions trois cent mille suffrages.

Depuis la mort du fils de l'Empereur, j'ai gardé le silence sur l'ensemble de la politique. Ne voulant pas troubler l'expérience qui se poursuivait, j'ai attendu, attristé, que la parole me fût donnée par les événements. Mon silence n'était que la patriotique expression de mon respect pour le repos de mon pays.

Ma conduite, mes opinions, mes sentiments ont été systématiquement calomniés. Impassible, je n'ai répondu que par le mépris à ceux qui ont été jusqu'à chercher à exciter les fils contre le père. Efforts odieux et stériles. J'ai dû imposer silence à de jeunes cœurs révoltés par ces incitations. J'ai voulu être seul en face de nos adversaires. Mes fils sont encore étrangers à la politique. L'ordre naturel les désigne après moi, et ils resteront fidèles à la vraie tradition napoléonienne.

On a parlé d'abdication, cela ne sera pas. Lorsqu'on a plus de devoirs que de droits, une abdication est une désertion.

Ces ententes, ces reconnaissances réci-

proques peuvent convenir à des princes qui se regardent comme ayant des droits supérieurs à la volonté du pays. Les Napoléons élus et serviteurs du peuple ne sauraient agir ainsi.

Deux principes divisent le monde: celui qui admet un droit supérieur à la volonté du peuple, et celui qui fait résider le principe de tout pouvoir dans cette souveraineté.

Je respecte les pays où ces deux principes s'accordent. En France, il n'en est pas ainsi. Les représentants du passé sont définitivement repoussés.

Pas d'équivoque.

Aucun accord n'est possible avec les partisans du drapeau blanc, devenu seul emblème de la Maison de Bourbon.

S'il y a dissidence entre les partisans de la souveraineté nationale, il n'y a pas entre eux antagonisme absolu.

Les Napoléons défendent la souveraineté directe du peuple. Cette doctrine a été abandonnée par beaucoup de républicains, uniquement par la crainte des votes populaires.

Ce qu'un plébiscite a établi, un nouveau plébiscite peut seul le remplacer.

Je ne représente pas un parti, mais une cause et un principe.

Cette cause est celle de tous bien plus que la mienne.

Ce principe, c'est le droit qu'a le peuple de nommer son chef. Nier ce droit est un attentat à la souveraineté nationale.

Le gouvernement s'effondre; mais une grande démocratie comme la nôtre ne peut se dérober longtemps à la nécessité de constituer l'autorité. Le peuple en a le sentiment. Il a prouvé dans les huit plébiscites de 1800, 1802, 1804, 1815, 1848, 1851, 1852 et 1870.

Français, souvenez-vous de ces paroles de Napoléon Ier:

« Tout ce qui est fait sans le peuple est illégitime. »

NAPOLEON.

CONSEIL DES MINISTRES.

Le conseil ordinaire du mardi a été tenu

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DETTE DES ROBERT

PAR Mlle MARTHE LACHÈSE.

Deuxième Partie.

VII

L'éperon de Ben-Mouloud

L'Orient s'éclairait à peine des premières lueurs de l'aube quand les bataillons envoyés en reconnaissance quittèrent le camp de Medjez-Hammar. La voix claire des trompettes faisait retentir les échos des mamelons. Les soldats s'avançaient d'autant plus lestement qu'ils étaient déchargés de tout bagage. La manière de combattre en Algérie exige, en effet, que fantassins et cavaliers puissent lutter d'agilité avec des ennemis dont la principale tactique est de harceler tout en se rendant insaisissables. Des mulets suivaient, chargés de ces mêmes sacs dont les soldats étaient débarrassés. Des provisions, de l'eau qu'il ne faut jamais oublier dans ces contrées brûlantes, des munitions étaient jointes aux bagages. Enfin, quatre voitures-Masson (1), roulant derrière les bataillons français, rap-

(1) Des voitures-Masson (ainsi appelées du nom de leur

peaient que la guerre, hélas! ne donne pas les succès, mais les vend toujours au prix du sang.

Au milieu des troupes, se tenait le colonel de Val-Chaumont. Il montait un de ces chevaux à l'œil de velours et au pied de fer, amour et gloire de l'Arabe.

Les Français gagnèrent la montagne et, comme le marquis l'avait annoncé la veille au général Bouloy, ils se dirigèrent vers le col de Raz-el-Ackba.

Le passage d'un col est toujours périlleux. Dans ce ravin, creusé entre deux pics, on demeure forcément exposé aux embuscades. Les haies d'aloès et de jujubiers, qui se dressaient de toutes parts, pouvaient devenir de mystérieuses retraites, et les endroits pierreux eux-mêmes étaient capables de servir de retranchements, grâce aux larges raquettes épineuses des cactus qui plongent de préférence leurs racines dans le roc.

Les soldats franchirent néanmoins le Raz-el-Ackba sans trouver de résistance et descendirent alors vers la rivière appelée l'Oued-Zeati.

La petite troupe allait sans hâte, afin de laisser à ceux qui en étaient chargés le soin de prendre toutes les notes utiles sur les endroits qu'ils traversaient.

Inventeur) ont pour fond un châssis en fer, muni de sangles, sur lesquelles on étend un matelas. Elles sont recouvertes par des toiles tendues sur des cercles. Elles servent au transport des blessés et des malades.

Peu à peu la confiance de poursuivre tranquillement la route se fit jour dans plusieurs esprits et, la permission de rompre les rangs ayant été donnée, les soldats, sans se disperser, s'éloignèrent un peu les uns des autres. Le colonel, apercevant des touffes d'alfa, mit pied à terre et prenant son cheval par la bride, le conduisit près de cette herbe dont l'animal se mit à dévorer les larges feuilles.

Tout à coup, un soldat s'écria:

— Gare! Les Arabes ne sont pas loin d'ici.

En même temps que sa voix jetait cet avertissement, sa main montrait une peau de bouc suspendue aux branches d'un arbusier.

Cette peau était liée par les quatre coins de manière à former un sac; dans ce sac de facile organisation, se trouvait une eau d'une limpidité douteuse. Évidemment, l'ennemi avait été surpris par l'arrivée des troupes françaises, et, se dérobant en hâte avant d'être aperçu, avait abandonné son réservoir rustique.

— Reformez la colonne tout en évitant de serrer les rangs, dit le colonel, et que chacun se tienne sur ses gardes!

A peine achevait-il ces mots qu'une détonation se fit entendre. Une balle siffla dans l'air et passa au-dessus du schako de M. de Val-Chaumont. L'attaque semblait sortir d'un massif d'acanthes, mais le bruit du coup de feu se répercutait sur les rochers de telle sorte qu'on pouvait difficilement

se rendre compte de l'endroit d'où il venait réellement. A tout hasard, deux soldats tirèrent dans le massif. On n'entendit rien: seulement, tout à coup on vit paraître entre les tiges d'acanthé le bout d'une longue carabine. Cette carabine resta un instant suspendue dans les branches, puis, emportée par son poids, elle acheva de s'échapper. Elle glissa le long de la pente verdoyante et vint tomber aux pieds des Français. Elle était tachée de sang.

— Un de moins sur nos talons, dit le soldat qui, le premier, vit cette preuve terrible de la rencontre que les balles avaient faite dans le massif.

Six fois, pendant que les Français achevaient de franchir le col, des scènes analogues se renouvelèrent. Mais ce ne fut pas toujours les Arabes qui en supportèrent les suites. Deux des voitures-Masson remplissaient leur douloureux office quand les Français sortirent de la montagne et débouchèrent dans le vallon incliné qui conduisait au bord de la rivière.

Tout à coup, des cris gutturaux, des cris pareils à ceux que lancent certains oiseaux de proie, retentirent au tournant du pic dont le pied venait de livrer passage aux soldats. Quatre-vingts cavaliers, lancés dans l'espace, accouraient, le sabre en avant. Les Français n'eurent que le temps de se serrer en masse compacte et de faire de leurs baïonnettes un rempart contre lequel vint se briser

hier matin comme de coutume, malgré le conseil extraordinaire de la veille.

M. Grévy présidait et M. Duclerc y assistait.

Les ministres se sont tout d'abord entretenus du manifeste du prince Jérôme-Napoléon, publié par le *Figaro* et affiché, non seulement sur tous les murs de Paris et en province, mais même sur les murs du Palais-Bourbon.

M. Fallières a déclaré que, s'il n'avait pas immédiatement donné l'ordre de faire arracher ce placard, c'est parce qu'il ne lui avait paru contenir aucun appel à la sédition.

D'ailleurs le manifeste, à son avis, ne mérite pas d'être pris au sérieux. Toutefois les ministres se sont concertés sur la déclaration à faire à la Chambre, au cas où une question serait posée à ce sujet au gouvernement.

Le conseil s'est ensuite entretenu de la tournure prise par le débat parlementaire sur la réforme judiciaire.

ARRESTATION DU PRINCE NAPOLEON.

Le prince Jérôme a été arrêté hier, vers 2 heures de l'après midi, au moment où il sortait de chez lui, avenue d'Antin.

L'officier d'ordonnance du Prince n'a pu obtenir la permission de suivre le prisonnier.

A trois heures, le Prince a été conduit devant M. Benoît, juge d'instruction.

Après son arrestation, le prince Jérôme a été conduit à la Conciergerie où il a subi un premier interrogatoire.

Le magistrat instructeur l'a prévenu qu'il serait interrogé une seconde fois dans la soirée.

Il a été écroué.

Dans les couloirs on commentait avec animation ces nouvelles.

L'opinion dominante des républicains de toute nuance est que le gouvernement a bien fait de faire arrêter le Prince.

Quelques radicaux trouvent toutefois la mesure exorbitante et maladroite.

A 4 heures, on annonçait à la Chambre une interpellation de M. Jolibois relativement à l'arrestation du prince Jérôme. Le bruit court que le Prince va être expulsé.

Le manifeste du prince Napoléon, placardé sur plusieurs points de Paris, a été arraché par la police sur les édifices publics.

Bannissement des familles ayant régné sur la France.

A la dernière heure, plusieurs députés de l'Union républicaine ont déposé une proposition de loi tendant au bannissement des princes appartenant à des familles ayant régné sur la France.

La discussion de cette proposition a été acceptée par 328 voix contre 42.

Le vote définitif ne pourra varier beaucoup.

Les princes d'Orléans, les Napoléons peuvent donc s'attendre à une prompt expulsi-

on. — L'effort de leurs ennemis. Les cavaliers, s'étant vainement heurtés à cette muraille de fer, tournèrent bride, et, comme des rayons s'échappant d'un centre, s'élançèrent de toutes parts si rapidement qu'en un clin d'œil ils semblèrent dispersés. Les balles françaises les suivaient sans les atteindre.

Les soldats continuèrent à se diriger vers le cours d'eau. Alors trois Kabyles qui s'étaient cachés dans un bosquet de lentisques en sortirent pour éviter la rencontre de la troupe française. Ils voulurent franchir le vallon.

— Feu ! cria un capitaine. Les balles sifflèrent. Deux des ennemis disparurent comme des tourbillons. Mais le troisième qui s'était retourné pour tirer aussi en fuyant, poussa un cri. Sa carabine lui échappa et son cheval se cabra. Le colonel visa non plus l'homme, mais le cheval. L'animal, frappé à l'épaule, ploya sur les genoux. Le marquis s'élança de toute la vitesse de sa monture. En un clin d'œil, il fut près de l'Arabe qui, de la main gauche, leva un yatagan. Son bras droit, atteint par un coup de feu, pendait, impuissant et brisé.

— Rends-toi, cria le colonel.

Sans même attendre une réponse, il saisit dans sa main nerveuse la main de l'Arabe. Il avait vu le vaincu tourner contre lui-même la pointe du yatagan.

— Fils de chien ! dit l'Arabe cherchant à enfon-

Chronique générale.

L'élection législative qui a eu lieu dimanche à Lyon a donné pour successeur à M. Bonnet-Duverdier un radical socialiste. Le candidat opportuniste a échoué, malgré le zèle déployé en sa faveur. Quant à M. Maire, qui a vaillamment soutenu la lutte au nom de la droite, il a recueilli un nombre de voix des plus honorables.

Ce qui frappe le plus dans ce scrutin de ballottage, c'est le chiffre considérable des abstentions. L'élu, M. Brialou, n'a pas même obtenu les suffrages du quart des électeurs inscrits, dont la moitié à peine a pris part au vote.

Jamais la presse anglaise n'a autant accentué sa haine de la France que dans la question du contrôle en Égypte. Non-seulement nous sommes expulsés de ce pays, mais « l'entente cordiale » que célébrait M. de Freycinet s'est changée en véritable hostilité.

Le *Standard* va jusqu'à comparer notre situation en Égypte à celle de l'Alsace-Lorraine, c'est-à-dire qu'il fait jouer à la Grande-Bretagne le même rôle que l'Allemagne.

Il est difficile d'être plus blessant pour une nation qui a eu jusqu'ici trop d'égards et de condescendance pour l'Angleterre. Ce langage nous rappelle la joie insolente de nos voisins quand ils étaient, il y a douze ans, les victorieux prussiens.

Nous n'applaudissons pourtant pas aux embarras de l'Angleterre en Irlande, embarras très-sérieux qui prouvent que la paix est loin d'être rétablie dans « l'île-sœur ».

Les vingt-deux personnes arrêtées à Dublin sont prévenues de complot et de complicité dans l'assassinat de lord Cavendish et de M. Burke.

Nous trouvons dans les journaux italiens même débordement de haines.

La *Riforma*, toujours gallophobe, prévoyant dans l'avenir un conflit fatal entre la France et l'Allemagne, invite le gouvernement italien à se mettre en mesure d'y jouer son rôle en prenant parti contre nous. Ce journal est l'organe de M. Crispi, et nous devons rappeler que M. Crispi est l'ami de beaucoup de nos chefs républicains qui sont joués par lui comme Napoléon III l'était par Cavour.

TRIBUNAL DES CONFLITS

Nos lecteurs se rappellent l'expulsion des Sœurs de la rue de la Lune, par les citoyens Floquet, Wickham et Dulac. Leur affaire est venue samedi devant le tribunal des conflits ; il faut donc que nous remettons sous les yeux de nos lecteurs les hauts faits de ces tristes personnages.

On se souvient qu'une dame Louvet, avait, en 1693, donné aux pauvres de la

paroisse Bonne-Nouvelle une maison sise rue de la Lune, numéro 42, pour y installer une école tenue par les Sœurs de charité, à charge par elles d'y faire dire, à perpétuité, par leurs écolières, des prières pour le repos de l'âme de la donatrice. Les Sœurs avaient accepté, en 1862, de devenir institutrices communales. En 1882, le citoyen Floquet leur a retiré ce titre ; mais ce haut fait ne lui suffisant pas, il leur a pris leur maison avec l'aide du bandagiste Wickham et du commissaire Dulac. Les Sœurs, chassées de chez elles, ont demandé protection à la justice. M. le juge Tureau, par une ordonnance savamment motivée, s'est déclaré compétent, malgré le déclinatoire opposé par le préfet de la Seine. Un arrêté de conflit a mis obstacle au cours de la justice, et l'affaire est revenue hier, devant le tribunal chargé par les républicains d'étouffer les cris de leurs victimes.

De la brillante plaidoirie de M. Bosviel, de sa discussion aussi savante que précise, nous ne retenons qu'un mot : « Laïciser, c'est voler. » Oui, ce mot est profondément juste, et il stigmatisera d'une façon définitive l'œuvre des Héroid et des Floquet. De la pâleuse élucubration de l'avocat de la ville, nous ne dirons rien, parce qu'elle ne compte pas.

Mais ce qu'il faut mettre en évidence, ce qu'il faut relever avec toute l'indignation que méritent de pareilles infamies, c'est la conduite des deux ministres, Fallières et Duvaux, révélée à l'audience même et par le rapporteur, M. Berger, et par l'éminent avocat des Sœurs.

On sait que dans les procédures de conflit, les ministres intéressés déposent un mémoire écrit. Or, dans un accès d'honnêteté indigne de ministres républicains, ces deux messieurs avaient déposé, l'un le 7 et l'autre le 15 décembre, deux mémoires par lesquels ils reconnaissent le droit incontestable des Sœurs dépossédées. Après avoir mûrement examiné l'affaire, disait M. le ministre de l'intérieur, j'ai reconnu qu'elle était de la compétence du juge du droit commun. Les mémoires avaient été communiqués à l'avocat des Sœurs, qui avait lui-même rédigé ses conclusions. Quel ne fut pas son étonnement, quand, le 10 janvier, il reçut avis de prendre connaissance de deux nouveaux mémoires de MM. Duvaux et Fallières ? Il s'empresse d'aller les lire, bien sûr que d'excellentes raisons, données par ces messieurs, vont encore fortifier le droit de ses clientes.

Erreur ! les ministres de la République n'ont pas quinze jours de suite la même opinion. Le 6 janvier, M. Fallières, qui avait mûrement réfléchi le 15 décembre, déclarait que ce jour-là il n'avait pas eu le temps d'examiner ; que, depuis, M. Floquet était venu le voir, qu'il avait violenté les Sœurs avec son agrément, et qu'alors, le 6 janvier, M. Fallières se devait à lui-même de déclarer que Floquet avait eu raison le 28 octobre ; que lui, ministre de l'intérieur, avait eu tort le 15 décembre, de donner tort à Floquet, et qu'enfin, il fallait que l'ex-préfet de la Seine soit pleinement approuvé quand même. Alors M. Duvaux de revenir lui-

même sur les conclusions de son mémoire du 7 décembre et de réclamer, comme M. Fallières, l'absolution complète de M. Floquet.

Et savez-vous les arguments qu'ils avaient oubliés dans leur premier mémoire et qu'ils se rappellent dans leur second ? La Révolution de 89 ! Mais M. Bosviel leur a expliqué qu'il y avait eu un certain nombre de mouvements révolutionnaires depuis, et que s'ils continuaient, il y en aurait encore d'autres, qui pourraient bien les démolir.

Voilà ce qu'on a entendu aujourd'hui au tribunal des conflits. On avait bien vu Tureau et Hérisson perdre cent millions ou encore oublier le traitement d'un sous-secrétaire d'État, mais jamais, non, jamais, on n'avait encore vu un républicain oublier 89.

Bien morne, d'ailleurs, cette audience du tribunal des conflits, — où furent naguère consommées les premières et odieuses iniquités, sous la présidence du ministre Cazot.

MM. les conseillers d'État de la République semblent somnoler et paraître se peu préoccuper des droits violés des Sœurs.

Alors que M. Bosviel avait éloquentement montré combien la propriété des Sœurs avait été méconnue, en rappelant que la donation perpétuelle à elles consentie, sous condition de faire dire des prières pour le repos de l'âme de la donatrice par leurs petites écolières, était incompatible avec l'établissement, dans l'immeuble, d'une école communale ouverte aux enfants de toutes les religions, — le tribunal a déclaré que l'arrêté de conflit devait être maintenu.

C'est toujours le même système : sous prétexte que tels ou tels actes sont survenus — en dehors des propriétaires ou donataires — qui semblent avoir modifié en apparence la situation des religieux, à l'insu de ceux-ci, les républicains se prévalent bien vite de cette situation pour nier les droits acquis et s'approprient, d'une façon inqualifiable, ce qui ne leur appartient pas. (Clairon.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 janvier.

Le marché n'est pas encore bien solide, car il a suffi de quelques ventes pour amener une réaction assez sérieuse.

Les rentes s'inscrivent à des cours relativement bas : 5 0/0, 115.60 ; amortissable, 80.40 ; 3 0/0 ancien, 79.35.

La Banque de France ainsi que le Crédit Foncier ont résisté assez bien, la première à 5,370, et le second à 1,315.

Le succès de l'émission d'obligations que va émettre le Crédit Foncier est assuré. Le prix d'émission est de 330 francs ; on ne verse tout d'abord que 20 fr. en souscrivant et le reste est échelonné jusqu'au 15 avril 1884. Le revenu total est de 4.70 0/0.

La Foncière de France et d'Algérie est demandée à 477.50.

Nous voyons des demandes nombreuses se dessiner sur la Banque Parisienne à 375 et sur la Société nouvelle à 120.

On souscrit avec empressement moyennant 150 francs aux actions de Sierra Grande qu'on considère comme une valeur des plus solides et qui donnera le plus de dividende puisqu'on distribue déjà 2 0/0.

— Cela te fera du bien, lui dit-il.

L'Arabe détourna la tête. Le colonel, sans se décourager, alluma un des cigares. Les yeux de l'Arabe contredisaient son refus. M. de Val-Chaumont posa tranquillement les cigares au bord de la voiture, mit en dessus celui qui était allumé et, saluant le chef Kabyle comme il l'aurait fait dans un camp, il remonta sur son cheval et donna le signal du départ.

La petite troupe continua son chemin. M. de Val-Chaumont venait de temps en temps jeter un regard sur les blessés. Un quart d'heure ne s'était pas écoulé que, dans la voiture occupée par le Kabyle, on pouvait voir briller une étincelle et, par moments, une bouffée de fumée odorante montrait que la tentation avait été plus forte que la rancune.

(A suivre.)

MARTIN LACHÈSE.

(Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres.)

Un docteur à son malade :

— Comment ça va-t-il aujourd'hui ?

— Ah ! bien mal, docteur ; si quelqu'un me disait en ce moment : « Vous êtes mort ! » je crois que je lui répondrais : « Ça ne m'étonne pas ! »

Fermeté du Lyonnais au comptant au cours de 867.50.

Nos chemins rétrogradent : Midi, 1,125 ; Orléans, 1,235 ; Lyon, 1,545 ; Nord, 1,845.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le corps de M^{re} Charles Ferry est arrivé ce matin à Saumur, par le train de 8 heures 56. Les amis de la famille Allain-Targé avaient été convoqués pour se rendre à la gare et assister le corps dans la traversée de Saumur.

Cette escorte donnait à la cérémonie un cachet entièrement civil qui contraste complètement avec l'éclat religieux qui sera donné à Parnay aux funérailles de cette jeune femme, enlevée si prématurément à sa famille.

Dans le cortège de Saumur avaient pris part M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. le Président du Tribunal civil, divers fonctionnaires et des amis politiques de M. Allain-Targé, député de la Seine. M. Charles Ferry suivait en voiture la dépouille de son infortunée jeune femme.

Une voiture contenant plusieurs couronnes envoyées de la capitale suivait le fourgon des Pompes funèbres de Paris.

AVIS DE CRUZ. — Une crue se manifeste sur la Loire.

On présume que le maximum sera de 4^m 70 à Orléans et qu'il aura lieu le 17 janvier, vers midi.

On pense que la crue atteindra, dans le département d'Indre-et-Loire, les hauteurs indiquées ci-après :

A Amboise, 2^m 80, le 18, vers 6 heures du matin.

A Tours, 2^m 30, le 18, vers midi.

A Langeais, 2^m 80, le 18, vers 6 heures du soir.

IL Y A QUARANTE ANS.

EPHÉMÉRIDE SAUMUROISE.

47 janvier 1843. — Dans la nuit du 44 au 45 janvier, les eaux de la Loire et celles du Thouet ayant crû avec une rapidité effrayante, la levée d'Enceinte, au nord et au midi de l'École de cavalerie, inspira les plus grandes inquiétudes. Dès le matin du 46, on se hâta d'y porter secours, et on se porta surtout vers la partie du midi dont la rupture paraissait plus imminente. Toute la journée on continua les travaux avec activité, bien qu'on eût craint tout d'abord l'insuccès et l'inutilité de tant de peines, car les eaux débordaient les batardeaux au fur et à mesure qu'on les élevait. On dut même, vers six heures du soir, abandonner la partie, car, outre que les matériaux manquaient, on sentait le sol trembler sous les pieds. D'un autre côté, dans la levée du nord, les eaux de la Loire qui avaient déjà fait des affouillements considérables passaient par-dessus la digue. Tout travail en cet endroit était actuellement impossible, il ne restait plus d'autre ressource que la fuite...

On battit la générale pour prévenir les habitants de se tenir sur leurs gardes ; il était alors minuit et demi. A une heure les deux levées étaient rompues et les eaux inondaient le Chardonnet et toute la ville.

Dès le matin, M. le général Prévost avait envoyé, dans les quartiers hors d'eau, les chevaux et juments du Haras. Une heure avant la rupture des levées il fit partir les chevaux de manège et ceux des escadrons, qu'il dirigea sur Doué, Montreuil et Thouars. Il n'y eut qu'une partie des officiers élèves qui restèrent au quartier.

Nous n'entreprendrons pas ici de décrire l'effroi et la consternation qui régnaient alors dans la ville : ce nous serait une tâche impossible ; mais qu'on se figure, et, tout à la fois, les cris des habitants s'enfuyant vers les lieux élevés, le bruit des chevaux et des charrettes entraînant avec peine, au milieu des eaux torrentielles, des femmes, des enfants, des meubles, le son des clairons, le roulement des tambours, le tintement des cloches, et l'on n'aura encore qu'une faible idée de ce que fut Saumur dans cette triste nuit du 46 au 47 janvier 1843.

Pendant quelques jours, on ne put communiquer dans la ville qu'à l'aide de bateaux. Un service fut régulièrement établi pour porter à domicile les secours nécessaires.

Le 19 janvier, à 4 heures du soir, la Loire n'était plus qu'à 5 mètres 50, en baisse de 1^m 20.

M. Guignon père réplique ainsi à la lettre de M. Ruèche :

« Saumur, le 16 janvier 1853.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je vois que le débat suscité par la jalousie de M. Ruèche pourra ainsi durer longtemps, comme vous le disiez, avec raison, dans un de vos numéros précédents. Que M. Ruèche n'attende donc plus de réponse de ma part aux articles qu'il pourra encore faire insérer dans votre journal. Qu'il exhale autant qu'il le voudra, contre l'administration et contre moi, toute la bile dont son cœur semble rempli : j'y resterai complètement insensible.

» Agréez, Monsieur, mes sincères salutations.

» GUIGNON père. »

Hier soir, un ouvrier de notre ville, le nommé H., âgé de 44 ans, s'est suicidé par asphyxie dans son domicile. Après une journée de trop grandes libations, il eut la malheureuse idée d'aller se faire raser chez un perruquier-marchand de vin du quai. Là, après avoir bu quelques verres, il mit dans sa poche trois tasses à café qu'il emporta. Le perruquier, qui s'en aperçut bientôt, le fit prévenir par un agent de police, qui ne lui fit cependant aucune menace ; c'est alors que, perdant complètement la tête, il rentra chez lui et accomplit son projet. Sa femme, en rentrant le soir à 9 heures, vit son mari couché sur un lit et ne donnant aucun signe de vie. La mort remontait déjà à quelques heures.

Le même jour, vers 3 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'île du Saule, chez le sieur Baron, fermier. Faisant sécher du chanvre dans un vieux four, le feu s'est communiqué par des fissures à des branches qui se sont promptement enflammées.

Grâce aux secours arrivés aussitôt, tout a été éteint en peu d'instants.

CHOLET.

Dans sa séance du 14 janvier, le Conseil municipal de Cholet a décidé, à l'unanimité, que la nouvelle rue qui prend naissance à la vieille caserne, et qui doit relier le centre de la ville à la gare, prendra le nom de : *Avenue Gambetta*.

Le *Patriote de l'Ouest* dit que « Cholet est » la première ville du département qui ait songé à honorer ainsi la mémoire du grand patriote qui vient de mourir. Il espère que cet exemple sera suivi.

UNE IMPORTANTE CAPTURE.

La gendarmerie de Noyant vient d'opérer la capture de deux individus qui avaient utilisé fructueusement leur journée de lundi dernier, ainsi qu'on va le voir. Les communes de Chigné et de Denezé ont été particulièrement l'objet des rapines de ces deux malfaiteurs.

Dès le matin, vers huit heures, profitant de l'absence de M. Boussard, fermier à la Cloison, commune de Chigné, ils pénétraient dans une des pièces de sa maison, après avoir enlevé un carreau de vitre maintenu avec des clous. Une fois dans la place, ils se mettaient en devoir de fouiller partout. Une armoire a été particulièrement bouleversée et pillée selon les règles de l'art. Produit de cette première visite : une montre et sa chaîne, deux diamants pour couper le verre, une cravate de soie, un pistolet à piston.

Nos deux voleurs, après ce premier exploit, guettaient la sortie des époux Drouault, cultivateurs à Plaisance, même commune de Chigné. Ils s'introduisirent dans la maison, avec escalade, après avoir défoncé un morceau de toile servant à boucler le carreau de la croisée. Après avoir essayé inutilement, au moyen d'un hoyau qui se trouvait là, d'ouvrir l'armoire, ils ont dû se borner à emporter la montre et la chaîne du propriétaire, accrochées au mur.

Ils continuent leur route sur Denezé, et c'est la maison des époux Chasle, absents également, sur laquelle ils jettent leur dévolu. Procédé analogue pour pénétrer dans l'habitation ; mêmes moyens pour bouleverser les meubles. Là, leur razzia a été plus abondante que chez leurs précédentes victimes. En effet, leur fouille dans l'armoire les rend possesseurs d'un porte-monnaie contenant environ 52 francs, de deux sacs de plomb et de poudre, d'une chaîne en argent.

Sans doute, allaient-ils continuer leur précieuse récolte, s'ils n'avaient eu l'idée —

fâcheuse pour eux — de s'arrêter à Vernantes, dans l'hôtel tenu par M. Bfaulf.

Nos hommes étaient en train de se reconforter abondamment, quand les gendarmes de Noyant et de Vernantes réunis, vinrent, en véritables trouble-fête, les réclamer et les appréhender au corps, en les déclarant de bonne prise, après leurs aveux et la fouille utile qui avait amené la découverte des différents corps de délit.

Ces deux précoces voleurs, tout jeunes qu'ils soient, ne sont pas à leur coup d'essai. Le premier, Julien Billion, récemment sorti de Sainte-Pélagie, est âgé de 18 ans ; son complice, Joseph Vial, n'a que 17 ans. Tous deux prétendent exercer, quand ils travaillent, la profession de garçon boucher. Ils ont été retenus à la disposition du parquet de Baugé. (*Journal de Maine-et-Loire.*)

TOURS.

Dimanche dernier, quel ne fut pas l'étonnement du sacristain de la paroisse Sainte-Radégonde en entrant dans le cimetière de cette commune. Un homme, étendu par terre, gisait dans son sang.

Epouvanté, le sacristain avertit des voisins qui reconnurent que le pauvre malheureux était un homme âgé de 74 ans environ et nommé Chapuis, Louis, habitant Saint-Symphorien.

Chapuis, marié en secondes noces, s'était brûlé la cervelle au moyen d'un revolver qui gisait à ses pieds ; c'est sur la tombe de sa première femme que ce malheureux a mis fin à ses jours.

NIORT.

Un déplorable accident a causé, samedi, une vive émotion dans toute la ville de Niort. M^{re} Trouillard, bâtonnier de l'ordre des avocats, faisait des armes avec un de ses amis ; le fleuret de ce dernier s'est brisé et a traversé la gorge de M^{re} Trouillard, qui est mort quelques instants après.

Voici ce que dit l'*Indépendant* de Niort :

« Un terrible accident vient de jeter le deuil dans la famille du sympathique directeur de la *Revue de l'Ouest*, M. Favre.

» Vendredi soir, à 5 heures 1/2, chez M. Rollet, maître d'armes, rue Sainte-Marthe, M. Trouillard, gendre de M. Favre, faisait des armes avec M. Conte. Ce dernier ayant porté un coup droit à son adversaire, le fleuret se brisa à la pointe. M. Trouillard arrivait presque en même temps à la parade ; le fer relevé vint s'enfoncer de 7 centimètres dans sa gorge, lui perforant le larynx.

» Malgré les soins immédiats qui furent prodigués au blessé, il expirait à 6 heures un quart.

» On ne saurait dépeindre le désespoir de cette famille déjà cruellement éprouvée. M^{re} Trouillard, appelée en toute hâte, n'eût même pas la consolation de recevoir le dernier soupir de son mari ; il était mort lorsqu'elle arriva.

» M. Trouillard n'avait que 39 ans ; il était bâtonnier de l'ordre des avocats. »

PAUL GODÉ, propriétaire-gérant

1 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

APRÈS LE CRIME

C'était à l'extrémité du village : une fenêtre s'ouvrit brusquement, et un homme y parut les traits livides, l'œil hagard, la lèvre agitée d'un frisson convulsif ; sa main était armée d'un couteau d'où le sang tombait goutte à goutte.

Il jeta un regard sur la campagne silencieuse, puis il sauta à terre et se mit à courir à travers champs.

Au bout d'un quart d'heure, il s'arrêta, brisé, hors d'haleine, sur la lisière d'un bois, à vingt pas d'un grand chemin ; il chercha l'endroit le plus touffu, le plus impénétrable, s'y glissa sans s'inquiéter des ronces qui le déchiraient, puis il se mit à fouiller la terre avec son couteau. Quand il eut fait un trou d'un pied de profondeur, il y plaça l'arme sanglante, le combla ensuite avec la terre qu'il avait enlevée, le recouvrit de gazon qu'il piétina fortement ; après quoi il s'assit dans l'herbe humide.

Il écouta et parut effrayé du silence qui planait sur la campagne.

C'était l'heure où les ténèbres sont remplacées

par cette teinte grise et uniforme qui n'est ni le jour ni la nuit, et à travers laquelle les objets flottent comme des ombres.

Il lui semblait qu'il était seul dans cette immensité funèbre, au milieu de cette nature muette et terne.

Tout à coup un bruit le fit tressaillir : c'était l'essieu d'une charrette qui criait sur la route, à une lieue de là peut-être ; mais dans le silence, ce son bizarre et discordant se percevait avec une singulière netteté.

Puis la nature s'éveilla peu à peu. L'alouette s'élança du sol vers le ciel bleu en faisant entendre ces notes à la fois effarées et charmantes où débordent tant de vie et de bonheur, une tribu ailée se mit à chanter et à palper dans les feuilles ruisse-lantes de rosée ; de toutes parts enfin, depuis la mousse, où rôde l'insecte d'or, jusqu'à la plus haute branche du chêne, où l'oiseau frissonne voluptueusement dans l'éther, s'éleva ce concert final si harmonieux dans sa confusion, si puissant dans son délire, qui jaillit aux premiers rayons partis de l'Orient et qu'on pourrait appeler l'hymne au soleil.

La nature s'épanouissait radieuse et virginale : tout était grâce, fraîcheur, étincellement dans la forêt, où flottait une brume bleuâtre ; tout était calme et recueillement dans la plaine, dont les grandes lignes ondulaient à l'infini, dont les tons

gris s'illuminaient sous les scintillements du ciel bleu.

Le meurtrier se leva ; ses membres tréblaient et ses dents claquaient l'une contre l'autre.

Il jeta autour de lui des regards craintifs, puis il écarta les branches avec précaution, s'arrêtant, tressaillant, retournant brusquement la tête au moindre bruit, puis enfin il sortit de l'épais massif au milieu duquel il venait d'enfourer son couteau.

Il s'enfonça plus avant dans la forêt, cherchant toujours les endroits les plus sombres, évitant les clairières et les sentiers, faisant des haltes fréquentes pour écouter ou pour sonder de l'œil le bois avant de s'y engager.

Il marcha ainsi tout le jour, sans s'apercevoir de la fatigue, tant était grande l'angoisse qui le dominait.

Il s'arrêta à l'entrée d'une futaie de hêtres dont les troncs imposants s'élevaient blancs et lisses, comme des milliers de colonnes au chapiteau de feuillage. Un jour calme, un silence harmonieux ajoutaient encore à l'impression de grandeur et de recueillement qui se dégageait de cette belle nature.

Quelque chose d'animé semblait palpiter dans l'ombre lumineuse que tamisait le feuillage immobile et sombre ; c'était comme une âme qui planait dans ces demi-ténèbres et y murmurait de mystérieuses syllabes.

Le fugitif se sentit mal à l'aise, et, rampant comme un reptile, il alla se tapir sous un fouillis de ronces dont l'épaisseur le cachait complètement.

Quand il se vit en sûreté, il porta la main à sa tête d'abord, puis à sa poitrine, et il murmura : « J'ai faim. »

Le son de sa voix le fit frissonner : c'était la première fois qu'il l'entendait depuis le meurtre, et elle résonnait comme un glas à son oreille. Il resta quelques instants immobile et retenant son souffle comme s'il eût craint d'avoir été entendu.

Quand il eut recouvré un peu de calme, il se mit à fouiller ses poches l'une après l'autre ; elles contenait quelques sous.

— C'est assez, dit-il à voix basse : dans six heures, j'aurai passé la frontière, alors je pourrai me montrer, travailler, je serai sauvé.

Au bout d'une heure, il sentit que le froid engourdisait ses membres, car avec la nuit la rosée tombait, et pour tout vêtement il avait une blouse et un pantalon de toile ; il se leva, sortit avec précaution de son buisson de ronces et reprit sa marche.

Il ne s'arrêta qu'aux premières lueurs du jour. Il venait d'atteindre la limite de la forêt ; il lui fallait maintenant s'engager dans la campagne, marcher en pleine lumière, et, frappé de terreur à cette pensée, il n'osait plus faire un pas en avant.

(A suivre.)

CONSTANT GUÉROULT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 JANVIER 1883.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	79 30	79 50	Est	722 50	730	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	429	426
3 % amortissable	80 45	80 57	Paris-Lyon-Méditerranée	1525	1540	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515	512 50	Est	358 50	358
4 1/2 %	110 25	110 50	Midi	1095	1125	— 1865, 4 %	524	524	Midi	357 50	360
5 %	115 70	115 60	Nord	1840	1840	— 1869, 3 %	406	406	Nord	366	367
Obligations du Trésor	500	500	Orléans	1245	1245	— 1871, 3 %	391	392	Orléans	361	360
Obligations du Trésor nouvelles	502	500	Ouest	780	777 50	— 1875, 4 %	516	517	Ouest	356	358
Bons de liq. départementaux	515	527 50	Compagnie parisienne du Gaz	1537 50	1540	— 1876, 4 %	515	516	Paris-Lyon-Méditerranée	361	362 50
Banque de France	5380	5400	Canal de Suez	2255	2250				Paris-Bourbonnais	340	359 50
Comptoir d'escompte		1000	C. gén. Transatlantique	420	415	Dép. de la Seine, emprunt 1857	243	241	Canal de Suez	553	555
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1310	1310				Bons de liquid. Ville de Paris	522	525			
Crédit de France	55	55				Obligations communales 1879	431	431			
Crédit mobilier	355	360									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)			Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR								
Heures	Minutes	Type	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.															
6	45	matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 50	9 20	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay (départ)	6 54	9 50	12 22	2 10	4 20	5 56	10 51
8	56	matin, omnibus-mixte.								Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 26	4 16	6 19	
1	25	soir,								Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23	
3	32	express.								Saumur (arrivée)	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 46	11 21
7	15	omnibus.															
10	26	(s'arrête à Angers)															

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDRE

1^o UNE MAISON, située au Pont-Foucharde, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, sur la route de Saumur à Doué.

2^o 55 ARES DE VIGNE, au canton de Presle, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, joignant au levant M. Petit, au midi Fouquet, au nord la levée du Pont-Foucharde à Saint-Florent.

3^o 55 ARES DE TERRE AVEC RANGÈES, au canton de la Sauleie, commune de Bagnoux, joignant au levant la route de Saumur à Doué, au couchant M. Riobé, au nord M. Gaaron, au midi le chemin des Guillebaudières.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M^e LE BARON, notaire. (35)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

GRANDE MAISON

Avec jardin, écurie et remise, Sise à Saumur, Grande-Rue, Actuellement occupée par M. le colonel Pollard.

S'adresser audit M^e MÉHOUSAS.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n^o 22,

Comprenant: caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1^{er} étage, grenier au-dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e MÉHOUSAS, notaire.

A LOUER

Pour le Saint-Jean 1883,

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n^o 49.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN PRÉ

Situé près du Pont-Foucharde, et donnant sur la rue Saint-Lazare, commune de Saumur,

D'une contenance de 16 ares environ, joignant au nord ladite rue Saint-Lazare, et des autres côtés des prés; Appartenant à M. et M^{me} VINSON-NEAU, propriétaires aux Aubrières, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser audit M^e MÉHOUSAS.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Foucharde, Avec cour, servitudes et jardin.

S'adresser au notaire. (6)

A LOUER

Pour le Saint-Jean prochain

MAISON

Rue de Bordeaux, 13.

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien arrosé.

S'adresser à M^{me} BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE

Au Comptant

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur:

Vin rouge nouveau à 60 francs la barrique;

Vin rouge vieux à 100 francs;

Vin blanc vieux à 100 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 9 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (18)

A VENDRE

BON ET FORT CAMION

S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE
D'AGRANDISSEMENT

A partir du 1^{er} janvier 1883, les chantiers de bois du Nord et du Pays de

Lemaire-Bersoullé, seront transférés quai Saint-Nicolas, n^o 13, et rue de la Petite-Bilange, n^o 22.

Gros et détail.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. PERREAU informe sa nombreuse clientèle qu'il a transféré son domicile rue Courcouronne, n^o 8. Il se charge, comme par le passé, de la distribution des lettres de faire part de naissance, mariages, décès, circulaires commerciales, etc., etc.

UN MÉNAGE sans enfant demande une place, le mari comme jardinier, cocher ou valet de chambre, la femme pour la basse-cour et la cuisine.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un petit garçon sachant bien lire et écrire, pour travailler dans un bureau.

S'adresser au bureau du journal.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

A VENDRE MAISON

Contenant douze chambres à feu, Avec Jardin,

Rue de la Visitation, n^o 92.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire, successeur de M. LAUMONIER. (19)

A VENDRE UN JOLI PLANT
De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUÉ-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

LIBRAIRIE ABEL PILON

A. LE VASSEUR, SEUR

33 - Rue de Fleurus - 33

PARIS

Fr. par mois

par mois

Envoi franco des Catalogues

LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE de la BOURSE (Société Anonyme) Capital 10 Millions de Fr.

PARIS, 15, Place de la Bourse, 15, PARIS

FER BRAVAIS

(GOUTTES CONCENTRÉES)

Chlorose Anémie

Pâles Couleurs

APPAUVRISSMENT DU SANG

Le prospectus détaillé accompagne chaque flacon et indique la manière d'employer ce précieux médicament.

Le flacon: 5 fr. - Le demi-flacon: 3 fr. 50

Dépôt à Saumur, dans la plupart des pharmacies.

Saumur, imprimerie de P. GODET.